

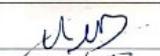
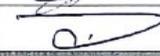
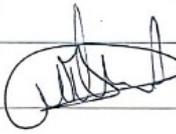
## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA CLE Plouénan, le 29 avril 2022

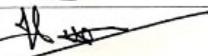
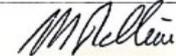
\*\*\*La réunion a débuté à 9h45\*\*\*

- M. PENNEC**, Président de la CLE souhaite la bienvenue à tous et fait un point sur les participants :
- 18 personnes sont présentes au total dont 11 membres.
  - Sur les 15 membres absents, 6 ont donné pouvoir. (NB : 1 structure n'a pas encore nommé de représentants)

3

Réunion de la CLE du SAGE Léon Trégor du 29 04 2022 à 9h45 À la Salle de réunion					oui	non	pouvoir
<b>Membres du 1er Collège</b>							
1	Madame	Anne	BESCOND	Vice-présidente de Haut-Léon Communauté		X	F. Moal
2	Monsieur	Robert	BODIGUEL	Vice-président de la Communauté de Commune de Landivisiau	<i>RP</i>	X	
3	Madame	Annie	BRAS-DENIS	Vice-présidente de Lannion-Trégor Communauté		X	
4	Madame	Aline	CHEVAUCHER	Conseillère Départementale du Finistère			
5	Monsieur	Eric	CLOAREC	Conseiller communautaire de Morlaix Communauté			
6	Monsieur	Patrick	GUEN	Vice-président de Haut-Léon Communauté	<i>Gu</i>	X	
7	Monsieur	Olivier	LE BRAS	Conseillère Régionale de Bretagne			X N Segalen Hamon
8	Monsieur	Sébastien	MARIE	Conseiller délégué de Morlaix Communauté			
9	Monsieur	François	MOAL	Conseiller communautaire de Haut-Léon Communauté	<i>FM</i>	X	
10	Monsieur	Christophe	MICHEAU	Pôle d'équilibre territoire et rural du Pays de Morlaix			X G Pennec
11	Madame	Nathalie	NOWAK	Conseil départemental des Côtes d'Armor			X
12	Monsieur	Guy	PENNEC	Vice-président de Morlaix Communauté	<i>G Pennec</i>	X	
13	Madame	Nicole	SEGALEN-HAMON	Conseillère communautaire de Morlaix Communauté	<i>NH</i>	X	
14	Monsieur	Hervé	TILLY	Parc Naturel Régional d'Armorique	<i>H Tilly</i>	X	
<b>Membres du 2ème Collège</b>							
1	Madame	Hélène	BEAU DE KERGUEN	Propriétaires fonciers concernés			X Michel Marzin
2	Monsieur	Philippe	BRAS	Associations agréés pour la pêche et la protection du milieu aquatique concernées	<i>P Bras</i>	X	
3	Monsieur	Jean-Paul	CHAPALAIN	Chambre de commerce et d'industrie de Bretagne			

Id		non connu	Chambre Apn 22		OUI	NON	POUVOIR
5	Monsieur	Robert	LE COAT	Syndicat de la Truite d'Elevage de Bretagne		X	
6	Madame	Marie-Catherine	LECOCQ	Associations de protection de l'environnement concernées			X P. Bras
7	Monsieur	François	KERSCAVEN	Chambre d'agriculture du Finistère		X	
8	Monsieur	Michel	MARZIN	Association de consommateurs concernées CECU		X	
<b>Membres du 3ème Collège</b>							
1	Monsieur	Le Préfet Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, Préfet de la Région Centre-Val de Loire					
2	Monsieur	Un représentant de l'Agence de L'Eau Loire-Bretagne - Représenté par Pierre PROD'HOMME				X	
3	Monsieur	Le Préfet du Finistère - Représenté par le Directeur Départemental des territoires et de la mer du Finistère, représenté par Jérôme GUILLEMOT			X		
4	Monsieur	Le Préfet des Côtes d'Armor - Représenté par le Chef de la mission inter-services de l'eau et de la nature des Côtes d'Armor, représenté par Bruno LEBRETON				X	J Guillemot

Assistent également à la réunion :					
	Titre	Prénom	Nom	Structure	Signature
1	Animateur SAGE	Jocelyn	HILIOU	PETR Pays de Morlaix	
2	Chargée mission SAGE	Myriam	LAUNAY	PETR Pays de Morlaix	
3	invitée	Marie-France	TOSSER	(antenne Morlaix) Bretagne Vivante	
4	Tech. ZNRC	Yo	Carbatac	MXC-	
5	invite'	JEAN	LAROCHE	Union des élus de Bretagne Occidentale	
6	Directrice	Valérie	HORVAN-RAHEL	SN. Horn	
7	Technicien	Jean-Marie	RELLINI	O FB	

Tour de table et présentation des nouveaux venus: Messieurs MARZIN (représentant des associations des consommateurs concernés) et TILLY (représentant Parc Naturel Régional d'Armorique)

Le Président de la CLE présente l'ordre du jour et demande à l'Assemblée s'il y a des points « divers » à ajouter : un point est ajouté concernant l'épidémie de norovirus déclenchée en baie de Morlaix.

**M. LE COAT** note avec regret qu'il n'y ait aucun représentant de l'AELB. **M. PENNEC** répond que M. PROD'HOMME s'est fait excuser.



## I. REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLE

Ayant déjà été présentées lors de la dernière séance plénière, elles ne sont pas réexpliquées.

Aucun membre n'ayant de remarque, **les règles de fonctionnement de la CLE Léon Trégor sont approuvées.**

## II. FEUILLE DE ROUTE

**M. HILIOU**, animateur du SAGE Léon-Trégor, présente la feuille de route en précisant les attentes de l'AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne (explicitées lors d'une réunion avec les financeurs le 03/03/2022). Il a notamment été demandé d'être réaliste quant aux capacités de mise en œuvre : il faut s'engager sur des actions que nous pourrions déployer. Sur d'autres territoires, l'AELB envisage de diminuer les sources de financements en cas d'engagements non tenus.

### **4 objectifs spécifiques/ 10 dispositions prioritaires sont retenus**

**Monsieur PENNEC** précise que cela ne veut évidemment pas dire que les autres dispositions seront laissées de côté.

Les 10 dispositions prioritaires sont passées en revue et expliquées dans leurs contexte et enjeu :

- **Sur la qualité des eaux**, une synthèse des 53 points de suivi collectivité sera réalisée par la cellule d'animation du SAGE en collaboration avec les maîtres d'ouvrages.  
- Il est relevé que beaucoup d'erreurs ont été commises par le passé et qu'actuellement encore, de nombreux actes graves pour l'environnement sont commis. **M. PENNEC** acquiesce et ajoute qu'il y a aussi de la maladresse et un manque de connaissance. Il faut essayer d'être constructifs et complémentaires. C'est, selon lui, le rôle principal de la CLE.  
Pour ce faire, il ne faut pas instaurer des règles contraires au bon sens du terrain.

- **Sur le Profil de Vulnérabilité Conchylicole (PVC)** : Morlaix Communauté se voit dans l'obligation préfectorale de réaliser un PVC de la pointe St Jean à Plestin-les-Grèves.

Selon **M. PENNEC** c'est l'occasion de « faire les choses bien et complètement » et « être partie prenante et responsable ».

Il propose de contacter les communes littorales de Plouescat à Saint-Pol-de-Léon ainsi que Haut-Léon Communauté afin d'envisager la réalisation d'un PVC sur l'ensemble du littoral du territoire de SAGE.

L'objectif est de créer une dynamique à l'échelle du territoire hydrographique sur cette question. Il va falloir choisir des marqueurs de vulnérabilité sur les cours d'eau et mener des analyses de colonnes d'eau et de sédiments. Il faut s'attendre à ce qu'une très large part des contaminations vienne du pluvial. Il précise également que des contaminations sont observées alors qu'il n'y a pas d'épisodes pluvieux.

La réalisation du profil intégrera d'autres obligations liées aux autorisations de rejets des STEU particulièrement sur la modélisation des rejets et la courantologie.

Ces questions étant très techniques et complexes, un cabinet du nom de « **PROLOG** » a été missionné pour la réalisation d'une assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Selon **M. RELLINI**, il y a de nombreux points noirs assez clairement identifiés. Il faudra faire ce qu'il faut pour les résoudre. **M. PENNEC** est d'accord et ajoute qu'il va falloir bien identifier les sources de pollution et quantifier leurs flux. Il conviendra de travailler sur des sources de contamination telles que les rejets des ANC (Assainissements Non-Collectifs), les vidanges des camping caristes et des vidangeurs professionnels, le camping saisonnier fixe (ex : mobil homes), les exutoires pluviaux, etc.

- **Sur les pollutions diffuses bactériologiques liées à l'agriculture**, dans les bassins versants algues vertes avec la mise en œuvre des arrêtés ZSCE (Zones Soumises à Contraintes Environnementales) si 80% des agriculteurs ont contractualisé sur des enjeux, les 20% restant devront également s'engager sous les 3 ans à venir. Il serait souhaitable et même nécessaire d'étendre au territoire du Sage des actions d'accompagnement identiques. Les actions de PSE (Paiements pour services environnementaux) lancées sur le Lapic/Pontplaincoat et le ruisseau de Plouénan sont des exemples à développer.

- **Sur la sécurisation de la ressource en eau potable**, **M. HILIOU** précise que nous avons répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) au 30/04 pour réaliser une « pré-étude **H.M.U.C** » : Hydrologie. Milieux. Usages. Climats

**M. PENNEC** précise que l'idée de mener une grande étude à l'échelle de la « côte nord Bretagne » sera étudiée.

➡ **La feuille de route est validée par la CLE à l'unanimité avec 18 votes pour et 0 vote contre**

### **III. PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LES BV LAPIC ET PONTPLAINCOAT**

**M. LARHANTEC** présente ensuite l'étude réalisée sur deux masses d'eau.

#### ***Cf Présentation PPT***

Pontplaincoat : Volet Zones humides

Lapic : Volet Zones humides et Cours d'eau

Ces deux masses d'eau sont classées en Qualité médiocre selon les normes DCE (Directive Cadre sur l'Eau). **M. GUILLEMOT** ajoute que dans tout le nord Finistère, ce sont les deux cours d'eau en plus mauvais état.

L'importance de l'action foncière est mise en avant.

Une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est attendue pour la fin mai 2022.



Les résultats des inventaires cours d'eau et zones humides seront intégrés dans le PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat) lorsque celui-ci sera révisé.

Les membres de la CLE saluent la qualité du travail accompli et demandent à visiter les sites concernés par cette étude.

**M. HILIOU** précise qu'il organisera cette sortie prochainement.

#### **IV. PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LE STOCKAGE DES EAUX BRUTES**

**M. HILIOU** présente ensuite l'étude sur le stockage des eaux brutes mandatée par le Syndicat Mixte de l'Horn (SMH). Il précise que ce projet permettra d'arrêter les prélèvements sous le débit réservé du Coat Toulzac'h et sécurisera l'approvisionnement en eau potable à l'échelle du territoire du SAGE, voire même à une échelle supra territoriale. C'est un projet de solidarité territoriale et d'intérêt général.

Il souligne la fragilité du débit sur ce cours d'eau et insiste sur l'importance de préserver les débits d'étiage.

**M. MOAL** et **M. PENNEC** ajoutent que ce stockage supplémentaire de **100 000m<sup>3</sup>** (jusqu'à 11 000m<sup>3</sup>/jour distribués en période estivale) vise un triple objectif :

- le maintien du débit réservé du Coat Toulzac'h ;
- la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable
- la sécurisation de la durée d'autonomie de l'usine de production en cas de pollution sur les cours d'eau de l'Horn et du Coat Toulzac'h.

Le montant total de l'option retenue est de **2,5 millions €**. C'est un coût conséquent, mais **M. PENNEC** rappelle que l'usine du SMH dessert une partie du territoire de Morlaix Communauté. Or, quand il y a de l'eau dans les rivières, les interconnexions fonctionnent dans les deux sens mais s'il devait y avoir un problème, Morlaix serait incapable de fournir de l'eau au Syndicat de l'Horn. Il alerte l'assemblée sur la fragilité des dynamiques de solidarité. La reprise de la prise de l'eau est donc un incontournable. Cette problématique concerne également la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

Il suffit de regarder ce qu'il se passe dans les grandes métropoles pour voir le mécanisme : Les uns et les autres essaient d'étendre leurs zones d'influence pour être le plus indépendants possibles. Cela signifie que la solidarité aura des limites en cas de rupture car les réflexes seront d'assurer d'abord l'accès à l'eau 'chez soi'. La situation pourrait rapidement devenir très tendue.

*Considérant la situation d'urgence,*

*Considérant l'avis donné par le Bureau de la CLE en date du 11/03/2022 (cf avis ci-dessous),*

**M. PENNEC** propose de donner un avis favorable sur le projet et propose aux membres présents de se positionner.

Un tour de table permet à chacun de s'exprimer sur le projet. **M. GUILLEMOT** souhaite préciser qu'il ne s'agit pas de statuer sur l'opportunité de réaliser ces travaux mais de donner un avis de compatibilité du projet avec le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) et le



Règlement du SAGE. Pour le reste, il peut être intéressant de recueillir les avis des uns et des autres sur l'étude.

**M. BRAS** pense qu'il faudrait urgemment savoir quels sont les grands points de consommation. Cela sera fait dans le cadre de l'étude HMUC.

**M. LE COAT** estime qu'il est grand temps de travailler sur les économies d'eau (pluviales, ruissellement des serres, toilettes, fuites des réseaux, etc.).

Selon **M. KERSCAVEN**, c'est une première étape mais il va falloir s'attaquer à la question du grand cycle de l'eau dans son ensemble : problématique de l'infiltration, gestion des eaux pluviales, etc.

**M. BODIGUEL** est favorable à ce projet et tient à préciser que ce type de stockage peut également être envisagé ailleurs sur le territoire.

### Extrait du compte rendu du Bureau de CLE du 11/03/2022

Un tour de table est finalement fait pour recueillir l'avis du bureau :

- **M. Guy PENNEC**, Président de la CLE, dit qu'il soutient la démarche.

- **M. Philippe BRAS**, de l'Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatique donne également un avis favorable : « On est en situation de crise, il faut agir. C'est une alerte énorme ». Mais selon lui, « cela doit aussi s'accompagner d'une prise de conscience des élus et de la population ». Il faut aussi, en parallèle, renouveler et réparer les réseaux.

Monsieur M. Maurice GAILLARD, de Bretagne Vivante, dit qu'il n'est pas habituellement pour ce type de grands ouvrages mais là, on est acculé : on n'a pas le choix. Selon M. Philippe BRAS « on n'a pas le choix mais ça reste un pansement sur une jambe de bois »

- **Mme SEGALEN-HAMON**, élue Morlaix Communauté, est favorable mais, elle aussi, tient à insister sur la responsabilisation que les élus et citoyens doivent avoir sur cette question.

- **M. Christophe MICHEAU**, élu référent PETR Pays de Morlaix soutient que sur le territoire du Léon Trégor il est nécessaire de disposer d'une telle réserve.

- **M. Patrick GUEN**, élu Haut-Léon Communauté est favorable à l'aménagement

- **Mme. Annie BRAS-DENIS**, élue Lannion-Trégor Communauté, pense que la démarche est nécessaire car l'étiage « a des effets en cascade car les risques sont en cascade ». Elle pense aussi que l'étude HMUC a beaucoup de vertus sur la prise de conscience des acteurs. Sur son territoire, les acteurs du tourisme, notamment, ont vraiment pris conscience, grâce à cette étude, que l'eau de la Côte de Granit Rose vient du Léguer et que tout ceci est fragile. Idem avec les questions et enjeux sur l'agriculture et conchyliculture... L'analyse HMUC permet de tout mettre en relation et c'est fondamental.

➡ ***A l'unanimité un avis favorable est émis sur le projet, sous réserves, à la demande de certains membres de la CLE, de la nécessité de prioriser des actions complémentaires liées à :***

- ***Une meilleure utilisation des eaux de pluie et des ruissellements issus des serres ;***
- ***L'infiltration des eaux de pluie ;***
- ***Un meilleur rendement des réseaux ;***
- ***La fonctionnalité des zones humides ;***
- ***La reconstitution stratégique du bocage ;***
- ***L'identification des points majeurs de consommation ;***
- ***Etc.***

***L'ensemble des membres présents reconnaît que, vu la situation d'urgence, cette étude est absolument nécessaire. 18 votes pour et 0 vote contre***



#### IV. PRESENTATION DU PROJET ECO'EST

Le SAGE Léon Trégor est coporteur du projet ECO'EST avec l'Université de Bretagne Occidentale (IUEM).

**M. Jean LAROCHE**, de l'université de Bretagne Occidentale, présente le projet. Il s'agit d'une large collaboration entre experts de différents horizons, qui permet une **combinaison des approches, à la croisée des savoirs de terrain (SAGE) et académiques/universitaires (laboratoires)**.

Une quantification est faite, de toutes les activités anthropiques et de leurs impacts sur les cours d'eau, de l'estuaire à la zone littorale. L'étude est basée sur un poisson plat, **le flet**, qui enregistre naturellement les différents stress dans lequel il vit. C'est un travail réalisé sur les juvéniles pêchés à l'interface entre la fin des rivières et le début de l'estuaire : à l'exutoire du bassin-versant. Les poissons sont disséqués sur le terrain (la carcasse, le muscle, l'otolithe et le foie sont étudiés)

Il enregistre tout ce qu'il se passe à l'exutoire : **Typologie du stress selon les estuaires**.

Les problématiques étudiées sont très larges : chimique, nitrates, thermique, hypoxique, etc.

Un choix de systèmes et de contextes très différents a été fait : Canche, Penzé, Horn, Aven, Scorff et Noyal.

Il en est ressorti que le milieu le moins stressé/ anthropisé est l'Aven. Il a donc été retenu comme milieu « témoin ».

Un travail sur les **interactions entre les différentes métriques** a été mené : géographique, hydrobiologique, chimique & biologique

Par exemple, sur l'Horn, le poisson accélère son cycle de l'urée. Il est possible que ce soit lié aux fortes teneurs en nitrates qu'il essaye d'évacuer de son métabolisme.

Les résultats de cette étude sont connus à 80% et le bilan sera présenté dans environ deux ans.

Ces études ont vocation à faire émerger des **outils d'aide à la décision pour les gestionnaires de l'eau**.

#### V. ALTERATION MILIEUX AQUATIQUES SAINTE SEVE

**M. PENNEC** explique avoir été saisi par l'autorité préfectorale pour trouver une conciliation au sujet d'une zone humide détruite par la commune de Sainte Sève sur une surface non négligeable. En l'espèce le cours d'eau de la Pennelée, après avoir été rectifié, s'est retrouvé coupé de sa zone d'alimentation, la nappe phréatique.

Il rappelle que les collectivités ont un devoir d'exemplarité et se doivent de respecter en l'espèce, les règles applicables du PLUiH de Morlaix-Communauté.

Il fait observer qu'il n'est pas acceptable que des agents de collectivités ou de l'Etat fassent l'objet de pressions comme cela a été le cas.

En qualité de président de la CLE, **M. PENNEC** rappelle que tout un chacun doit avant travaux, effectuer un dossier de déclaration Loi sur l'Eau.



Si l'interdiction de destruction du premier m<sup>2</sup> de zone humide s'applique sur les baies algues vertes il conviendra d'aborder ce sujet lors de la révision du Sage.

## VI. DIVERS

**M. PENNEC** fait le point sur l'épidémie de norovirus en baie de Morlaix et précise que l'alerte est sérieuse et dure maintenant depuis le début de l'année.

Il invite ensuite les membres à prendre part à la visite de la station de production d'eau du Syndicat de l'Horn.

*\*\*\*La réunion s'est terminée à 12h50\*\*\**

**Guy PENNEC**

*Président de la CLE du SAGE Léon-Trégor*

*Vice-président grand cycle petit cycle de l'eau à Morlaix Communauté*

*Maire de la commune de Plourin-lès-Morlaix*

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Guy Penne", is written over a horizontal blue line.